

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de CUCHERY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme PROD'HOMME Sylviane	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	dossier recevable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Cuchery

le 28/04/2021

Le Maire

